

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

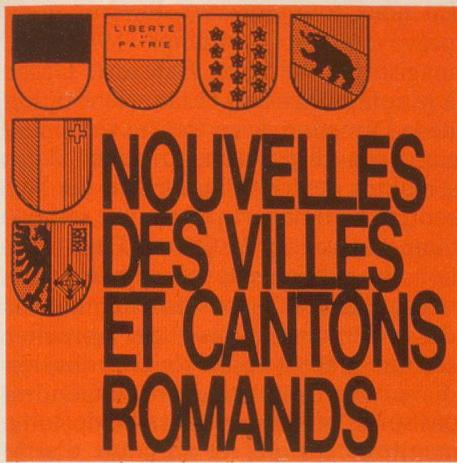
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Réunion des présidents des Associations des régions suisses latines

Les présidents des Associations latines des chefs locaux se sont retrouvés les 6/7 juin 1976 à Locarno, à l'occasion de leur rencontre de printemps.

La salle de conférences de l'Hôtel du Lac, à Locarno, servait de cadre aux délibérations. Il appartint à M. Georges Cuendet, président de l'Association vaudoise, de saluer la présence de MM. Jean-Pierre Fasnacht, représentant l'Association neuchâteloise – Charles Délez, président de la section valaisanne de l'USPC – Aldo Poncioni, président de l'Association tessinoise – Daniel Odier, président de l'Association genevoise – et Roger Parisod, président de la CRI (Commission romande d'information).

Etaient excusés: M. André Gruter, de Tramelan, représentant des chefs locaux Jurassiens, et Claude Bersier, président de l'Association fribourgeoise.

Le président de l'Association genevoise constate que la PGPC, dont la première partie est terminée, est un document précieux, tant pour les organes de la PC que pour les autorités de communes intéressées qui peuvent y récolter beaucoup de renseignements utiles et intéressants.

Par ailleurs, M. Odier insiste sur le fait que l'information n'est pas encore suffisamment développée et qu'une trop grande partie de la population ne connaît pas, ou trop peu, la protection civile, malgré les efforts que déploient l'Association genevoise pour la Protection des civils ainsi que la Commission romande d'information.

En ce qui concerne les cours de 2 jours, dans les communes, le chiffre des défaillants a heureusement diminué. Le problème des cadres est toujours un souci des organes directeurs.

De son côté, M. Charles Délez (Valais) évoque les difficultés de l'information. Les problèmes sont nom-

breux entre l'armée et la protection civile.

Le chef local doit lui-même prendre les «devants» et provoquer les rencontres, si nécessaire, entre ces deux organismes dont il souhaite un dialogue beaucoup plus ouvert.

M. Aldo Poncioni (Tessin) expose que les défaillants sont nombreux au Tessin. Sur 4000 hommes inscrits aux cours, il y a eu 50 % de défaillants.

Un exercice réel s'est déroulé sur la place d'armes de Losone, dans lequel toutes les fonctions locales étaient engagées, avec des résultats satisfaisants.

Les cadres sont aussi difficiles à recruter au Tessin que dans les autres cantons.

M. Poncioni s'est rendu (avec une délégation suisse de 9 personnes) à Frioul, pour se rendre compte de la manière dont les secours ont été organisés par les autorités civiles et militaires. Sur la demande des présidents d'associations, M. Poncioni a accepté de faire un exposé des constatations faites, à l'intention des chefs locaux romands, le 30 octobre à Vevey. Nous y reviendrons donc plus tard.

M. J.-P. Fasnacht (Neuchâtel) est lui-même instructeur et chef local. Lui aussi a de la difficulté à trouver des cadres et cite quelques cas de contestataires qui, malheureusement, sont trop souvent à l'ordre du jour.

M. G. Cuendet (Vaud) se réjouit à la pensée que le futur centre d'instruction de Villeneuve sera inauguré l'an prochain. Il espère que le centre d'Aubonne ne tardera pas trop et par la suite celui de Grandson.

Il constate que la PC n'est pas encore opérationnelle; puissent ces nouvelles installations contribuer à cet épaulement.

Villars-sur-Glâne

La protection civile en action à Villars-sur-Glâne

Une rivière lavée à coups de jets d'eau

La semaine dernière, nous annoncions qu'une grave pollution avait été constatée dans le lit de la Glâne, entre Sainte-Appoline et l'endroit où ses eaux se jettent dans la Sarine, sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne. Des centaines de poissons avaient péri. Pour l'heure, les analyses effectuées n'ont pas permis de déterminer les causes de cette pollution. A Sainte-Appoline, la Glâne reçoit les eaux du Riau de l'île dans lequel se déversent notamment les eaux résiduaires de la zone industrielle de Villars-sur-Glâne. Il n'est pas exclu que cet état habituel de pollution se soit aggravé du fait des basses eaux dans le lit de la Glâne.

M. Roger Parisod, président de la Commission romande d'information, rappelle que la CRI fait tout ce qui est en son pouvoir pour diffuser largement une information positive auprès des autorités et de la population. Prospectus – documents divers – affiches – sont à disposition des chefs locaux.

Dans le cadre de cette rencontre, le président de l'Association tessinoise, M. Aldo Poncioni, avait organisé une réception à l'occasion de la fête des fleurs de Locarno, à laquelle il avait associé les épouses des chefs locaux.

Pendant les délibérations des présidents, ces dames participèrent à une excursion en funiculaire, téléphérique puis télésiège, à la Madonna Del Sasso – Orselina – Cardada – Poncione di Trosa – (1873 mètres) d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse sur un panorama de montagnes.

La soirée vit se dérouler un spectacle folklorique sur la grande place de Locarno.

Le lendemain, promenade sur le lac, à bord de la vedette de la police, pilotée par notre... chef local de Locarno... et... commandant de la police, en grand uniforme. Quel honneur! Apéritif sur les rives du lac et après-midi cortège de la fête des fleurs – corso – défilé. Les chefs locaux furent gracieusement invités et placés aux... premières loges... pour voir défiler les 32 chars et groupes fleuris. Le soleil étant de la partie, tout était vraiment réussi. Merci à notre organisateur pour sa merveilleuse réception et son amabilité, qui nous ont permis, après un rapport officiel, d'assister à une fête folklorique de premier choix et d'admirer une splendide région du Tessin.

*Daniel Odier
Président AGCL*

Aussi, dans un premier temps, l'autorité communale de Villars-sur-Glâne décida-t-elle de réoxygénérer l'eau de la Glâne, sur un tronçon de 1300 mètres, soit de Sainte-Appoline jusqu'à la Sarine. Pour ce faire, on a pompé l'eau de cette dernière rivière pour la rejeter à Sainte-Appoline. Cette action a été menée par des hommes de la protection civile de Villars-sur-Glâne placés sous le commandement de M. Rolf Hausmann.

Devant l'état de pollution du lit de la Glâne sur ce parcours, l'autorité communale de Villars-sur-Glâne décida finalement de procéder à son nettoyage systématique. A l'aide de deux jets, les hommes de la protection civile

ont lavé les berges, ainsi que le fond de la rivière pour les débarrasser d'une vase noirâtre et nauséabonde. Celle-ci est ensuite emportée par les eaux de la Sarine où, pendant les heures diurnes, le débit est assez important. Tous les débris solides, branches d'arbres et autres détritus, sont par contre récupérés pour être acheminés vers l'usine d'incinération. Cette action de nettoyage faisait l'objet, hier, d'une conférence de presse qui fut présidée par M. André Tissot, secrétaire communal. Il fut précisé que la commune de Villars-sur-Glâne va mettre en chantier, probablement cet automne, sa future station d'épuration pour les eaux du bassin de Villars-sur-Glâne, celles du bassin de Fribourg étant déjà amenées vers la station d'épuration de la capitale.

P.Ch.

Genève

Sous la plume alerte de M. A. H. Rosset, président de la commission d'information de l'AGPC, nous avons retenu son rapport d'activité communiqué lors de la dernière assemblée générale de cette section. Comme on pourra le lire, la mission de cette commission prend parfaitement conscience des buts souhaités par l'OFPC et chacun de ses collaborateurs s'efforce de promouvoir cette information, soit par l'intermédiaire de son bulletin mais surtout par la mise en place d'expositions et de visites de dispositifs chaque fois que l'occasion se présente.

wb

L'information ne se définit pas par les mots, enseignement, instruction, directive, relations publiques, publicité, manipulation ou prise d'influence.

L'information telle que la récemment définie le Chef de l'Information de l'Office Fédéral de la PC, Monsieur Aeberhard, se résume à ceci:

l'Information c'est de l'ignorance supprimée.

Ces 5 mots expriment bien ce que nous pensons. L'activité de notre commission comprend donc l'ensemble des moyens qui permettent d'atteindre cet objectif, c'est-à-dire, de renseigner la population sur la nécessité des mesures de Protection Civile et lui faire prendre conscience de sa part de responsabilité. Notre destinataire d'information, c'est donc la population. Où, comment et quand l'informer? est en somme notre consigne permanente, dans la limite naturellement des moyens dont nous disposons et des compétences qui nous sont déléguées.

Au cours de ce dernier exercice, la publication du Bulletin de notre Asso-

ciation a continué d'être placée au cœur de l'activité de notre commission. La régularité des battements de ce cœur étant assurée avec conscience, intelligence, et compétence par Monsieur Barthe, notre rédacteur en chef, que nous remercions ici très chaleureusement.

10 numéros du Bulletin sont sortis des presses de notre Editeur Monsieur Braillard, depuis notre dernière Assemblée Générale, soit:

- 3 numéros de 24 pages,
- 4 numéros de 20 pages,
- 3 numéros de 16 pages.

Nous devons souligner ici, que l'épaisseur des nos cahiers, quand ils sont réduits à 16 pages seulement, ne met pas en cause notre rédacteur, qui lui dispose de suffisamment de matière intéressante, mais les moyens financiers qui eux sont conditionnés par la publicité. Nous sommes conscients de devoir suivre cette question de très près au cours des mois à venir, afin de garantir par édition 20 pages au moins. Il en va de l'intérêt que présente notre journal, de son audience, et enfin et surtout de la qualité de l'information qu'il apporte.

Il nous est agréable de signaler que dans la Chronique Annuelle de la Presse Genevoise, recueil annuel tiré à 200 exemplaires qui cite les meilleurs articles sélectionnés dans la Presse Genevoise, un article tiré d'un de nos bulletins et signé de Monsieur Barthe a été cité.

D'autre part et sur un autre plan, au cours de cette dernière année d'activité, dans le seul but d'informer et d'être informés, nous avons multiplié les contacts, et avons participé comme délégués de notre Association,

- à l'Assemblée des Délégués de l'USPC à Bâle,
- à l'Assemblée Générale de l'Association Fribourgeoise de la PC à Sugiez,
- à l'inauguration de l'hôpital de la Protection Civile à Meyrin, devenu opérationnel le 27 avril dernier (ceci à titre d'exemples).

Il en est résulté chaque fois d'utiles échanges d'information dont certains ont fait ou feront l'objet d'articles soit dans notre Bulletin soit dans la revue Civilschutz.

Nous avons également assisté régulièrement aux réunions des Chefs locaux, ce qui permet d'être tenu au courant des problèmes de Protection civile autant sur le plan cantonal que communal.

Nous remercions ici, Monsieur Daniel Odier, Président de l'Association des Chefs Locaux, de la communication régulière qu'il nous fait, pour notre rubrique «avec nos Chefs Locaux» des comptes rendus des Assemblées tenues par les chefs locaux des cantons romands.

En nous tournant vers l'avenir nous prévoyons au printemps 1977 une magistrale opération Balexert. Grâce à la compréhension et la collaboration de la Direction de ce Centre Commercial nous disposerons pendant deux semaines de toute la surface du hall central de Balexert pour notre importante exposition destinée à l'information du public genevois sur les activités de la P.C., exposition animée par des démonstrations de premier secours grâce à l'aimable contribution du service cantonal. Je ne n'étendrai pas sur le programme détaillé de cette manifestation qui est en cours d'articulation et pour l'organisation de laquelle nous avons pu faire appel à Monsieur Lionel Champendal, que nous remercions vivement et qui s'est immédiatement rendu en mission d'Etudes à l'exposition de l'USPC organisée à l'occasion de la Foire d'Echantillons de Bâle.

Notre secteur Expositions patronné par Monsieur Barthe et que les circonstances ont tenu en veilleuse ces derniers mois envisage également d'organiser cet automne une exposition Portes Ouvertes à l'occasion de la mise en service du Poste sanitaire de Secours de Champel.

Cet effort sera également poursuivi auprès des communes spécialement dans tous les cas l'Inauguration de nouveaux postes de Commandement ou de Postes protégés et spécialement à Chêne-Bourg.

Enfin, en ce qui concerne notre bulletin, outre l'effort prévu et déjà cité pour en maintenir l'attrait, une initiative sera prise pour en augmenter l'audience et la diffusion, dès septembre prochain.

Voici, très résumé, le tableau de nos activités.

Nous terminerons en exprimant nos sentiments de reconnaissance et nos sincères remerciements à tous ceux qui en plus des personnes que j'ai déjà citées nous ont fait bénéficier à des titres divers de leur collaboration, je citerai:

- le Service Cantonal de la PC
- le Service P.C. de la Ville de Genève
- les Organismes Locaux des communes
- l'Organisation Internationale de la PC
- et la Commission Romande d'Informations.

A titre personnel, merci à Monsieur Jourdan, pour son appréciable apport à la Rédaction du Bulletin.

Merci également à notre Imprimeur-Éditeur, Monsieur Braillard, pour la qualité de son travail.

*le Président de la Commission d'Information
A. H. Rosset*

Exercice d'état-major

Les 2 et 3 juin s'est déroulé à Genève un exercice d'état-major auquel a participé l'état-major civil cantonal de la défense de la République et canton de Genève.

Cet exercice a été dirigé par le brigadier Dessibourg, commandant de la zone territoriale 1, et une trentaine d'officiers représentant les principaux services de l'état-major de la zo ter 1. Le Gouvernement genevois était représenté par trois délégués: MM. Nicaty, Girardin et Haenni, respectivement secrétaires généraux du Département militaire, du Département de l'intérieur et de la Chancellerie.

La collaboration civile à la direction de l'exercice était assurée par M. Ulmann, secrétaire général des Services Industriels, M. Dubois, directeur général de l'enseignement secondaire

et M. Corbaz, ancien chef de la Sûreté.

La fonction de chef de l'état-major civil était assumé par M. Hulin. Les services civils suivants ont fonctionné dans cet exercice: Information, Chancellerie, Transmissions, Police, Sanitaire, Protection civile et assistance, Economie de guerre et transports, Technique et Services Industriels.

L'exécution des missions militaires était confiée au colonel EMG Pittet, commandant de l'arrondissement territorial 14, secondé par l'ensemble de son état-major.

La situation imaginaire fut celle de la Suisse, non encore atteinte par un conflit à ses frontières, mais préoccupée par des problèmes de mobilisation, de sabotage et de bombardements. En plus des questions purement militaires, cette situation a posé tous les problèmes relatifs à la continuité de l'action gouvernementale et des services de l'Etat en période trou-

blée. Il importe alors avant tout d'organiser le ravitaillement et la protection de la population, de prévoir l'évacuation des blessés et de faire face aux nécessités matérielles, spirituelles et sociales.

Si, dans un conflit, la population civile venait à être tout autant, ou même davantage, touchée que les militaires, la volonté de résistance d'un peuple ne pourrait être maintenue qu'en organisant une défense générale dans laquelle tous les moyens, tant civils que militaires, sont mis en action. C'est pour cela que la collaboration d'un état-major civil à un tel exercice se révèle indispensable. Ceci permet en effet aux responsables des services publics et de l'organisation territoriale de se mieux connaître, de savoir quels sont les moyens dont ils disposent réciproquement et comment ceux-ci seront engagés. Cet exercice a été pour les uns et pour les autres, riche en enseignements.

W. B.

Corgémont

Assemblée municipale

Les citoyens de Corgémont se sont réunis en assemblée municipale ordinaire sous la présidence du maire M. Fernand Wirz. Septante-six personnes étaient présentes.

Elles ont accepté le procès-verbal de la dernière assemblée dont le secrétaire M. Albert Renfer a donné connaissance et approuvé les comptes de l'exercice 1975 que le caissier M. Serge Desilvestri a présentés.

En troisième objet figurait une demande du Conseil municipal à l'assemblée de continuer à prendre part à l'étude pour la construction d'une nouvelle poste, cette décision impliquant l'octroi d'un montant de Fr. 6350.– pour frais d'étude, ainsi que la suppression de l'actuel hangar des pompes et son déplacement dans la partie sud de la parcelle du nouvel immeuble.

L'architecte M. J.-L. Maggioli a présenté le projet de construction d'un nouveau bâtiment au centre de la localité, destiné à remplacer le bloc ancien de la Fondation d'Emalco SA dans lequel est logé le bureau postal. Le nouvel immeuble, d'un coût devisé à 2,380 millions de francs prévoit l'implantation d'une pharmacie, d'un établissement bancaire, d'un bureau de poste, des locaux pour des besoins administratifs ou médicaux, ainsi que des appartements.

Dans le sous-sol peuvent être logés différents services de la Protection Civile: un abri public ainsi qu'un poste de commandement combiné. La dépense prévue est de Fr. 1 100 000.– dont Fr. 281 500.– à charge de la

commune. Dans la discussion, un citoyen a exprimé son étonnement que les dépenses relatives aux constructions pour la P.C. soient de la compétence du Conseil municipal.

Dans la partie sud du terrain de l'immeuble, au niveau de la Place de la Gare sera construit le hangar des pompes qui doit disparaître de sa situation actuelle pour faire place à la construction de l'aile nord du nouvel édifice.

M. G. Leutwiler présenta le détail de la dépense prévue pour le hangar qui est devisé à Fr. 96 800.–, subventions

et déduction pour vente du terrain comprises. Les citoyens ont donné leur approbation aux autorités pour cet objet.

C'est également sans opposition que le Conseil municipal a été autorisé à utiliser l'avoir d'un carnet d'épargne Fonds du Centenaire et Fonds de la halle de gymnastique d'un montant total de Fr. 5918.– pour des amortissements sur emprunts.

Dans les divers, des interpellations ont eu lieu au sujet de l'aménagement de la Place du Doyen Morel et l'élimination de la porcherie.

Echo du Bas-Vallon

La Chaux-de-Fonds

Les chefs locaux neuchâtelois de la protection civile en ont eu la primeur

Visite au nouveau PC de la PC, trois mètres sous terre

Sous trois mètres de terre et une bonne couche de béton, un complexe de locaux totalisant 4000 m³, formant une bande de 18 mètres sur 100 environ soit une surface brute de 1800 m², ayant nécessité 3000 m³ de béton et 200 tonnes d'armatures: le nouveau PC de la PC. Autrement dit, le poste de commandement de la protection civile, plus exactement celui du secteur 2, couvrant la moitié est de la ville. Construit dans le cadre du Centre scolaire Numa-Droz, avec entrée en rez-de-chaussée rue du Stand, il jouxte l'abri public de 1240 places qui sert actuellement de garage souterrain, sous les halles de gymnastique. C'est le «centre nerveux» de tout le dispositif de protection civile couvrant l'est de la ville. Servant à la

fois de poste de commandement, de centre de liaisons, de locaux d'attente, de cantonnement pour les équipes d'intervention et de dépôt de matériel, il comprend outre les multiples locaux de service, quatre dortoirs totalisant 201 lits, une cuisine, huit réservoirs d'eau d'une capacité globale de 325 m³. Le groupe électrogène qui alimente ce PC sert aussi de groupe de secours pour la piscine couverte du Centre Numa-Droz, et pour l'alimentation de l'abri public voisin. Samedi en fin de matinée, les chefs locaux neuchâtelois de la protection civile ont été les premiers à visiter cette réalisation qui vient d'être terminée.

L'Association des chefs locaux de la PC du canton tenait en effet son assemblée générale au Musée interna-

tional d'horlogerie, en présence notamment de M. R. Schlaeppy, conseiller d'Etat, de M. A. Laubscher, chef cantonal de la PC, de MM. Burri et Guinand, respectivement chef et président cantonaux de l'instruction, ainsi que de représentants d'associations-sœurs de Romandie.

Le problème des petits communes

Présidée par M. A. Furrer (Marin), cette assemblée administrative fut brève. Elle a permis au président de relever dans son rapport que l'exercice écoulé fut pour la PC neuchâteloise, marqué par les travaux de planification générale qui ont soulevé de gros problèmes mais ont finalement pu être résolus pour chaque localité. M. Furrer a également exprimé le souhait que Confédération, cantons et communes entament dès maintenant aussi la planification des constructions prévues jusqu'en 1990. Il a informé les membres, par ailleurs, de la démission au début de l'automne dernier du chef local PC de Neuchâtel, M. Germanier, qui n'a pas encore été remplacé, son poste devant être mis incessamment au concours. L'assemblée a en outre ratifié la nomination de trois nouveaux chefs locaux: M. J.-C. Sermet à Corcelles, M. F. Siegrist à Cortaillod et M. R. Guenat à Fontainemelon. M. Furrer a été confirmé dans ses fonctions de président, tandis que le comité de l'association était complété comme suit: M. E. Isenschmidt (Auvernier), vice-président; M. J.-P. Fasnacht (La Chaux-de-Fonds), caissier et M. W. Zwahlen (Saint-Blaise), assesseur. Deux interventions méritent encore d'être retenues: celles de M. J.-G. Vacher (Cressier) qui s'inquiète du sort, au niveau PC, des petites communes auxquelles la récession interdit tout espoir de construction nouvelle, et qui suggère des travaux d'aménagement d'ouvrages dans d'anciens immeubles. Et celle de M. J. Marendaz (La Chaux-de-Fonds), qui demande des renseignements quant à un engagement des hommes et du matériel PC en cas de mise en application du «plan catastrophe» cantonal. Les deux problèmes évoqués se trouvent présentement à l'étude. Notons enfin que l'assemblée a décidé de ne plus se réunir désormais qu'une fois l'an, au printemps.

Comme les assurances-vie...

Après une visite commentée du MIH, la quarantaine de chefs locaux présents ont donc goûté en experts le «clou» de leur journée: la visite en primeur du nouveau PC du centre Numa-Droz. M. J.-P. Fasnacht, chef local, leur en fit les honneurs, rappelant l'histoire et les caractéristiques de l'ouvrage qui vient juste d'être ter-

miné alors que les travaux, entrepris en 1973, avaient été interrompus pour raisons financières de fin 74 à fin 75. Présenté comme le «père» de cette réalisation, M. C. Robert, conseiller communal, au cours du vin d'honneur offert par la ville dans la fraîcheur du souterrain, souligna l'importance de l'effort accompli par la commune avec l'aide de Berne bien sûr. Il en profita pour fustiger ceux qui tournent en dérision de tels efforts mais seraient les premiers à blâmer les pouvoirs publics de leur imprévoyance en cas de catastrophe. Il souhaita bien sûr que, comme les assurances-vie, ces locaux servent à d'autres buts que ceux pour lesquels ils sont initialement prévus!

Fonctionnaires plus qualifiés

Enfin, M. R. Schlaeppy, reprenant les considérations de M. Robert, les étendit aux problèmes posés par les réticences de certains incorporés, et déplora l'absence de moyens disciplinaires autres que la dénonciation au procureur pour en venir à bout. Il appela aussi de ses vœux un pouvoir accru de l'office cantonal PC, cela pour aider plus efficacement les communes qui s'adressent à lui. Il évoqua aussi le problème des petites communes astreintes à la protection civile, et s'interrogea sur l'opportunité d'étudier, pour elles, un système de régionalisation, par exemple, qui leur permette d'être dotées des installations nécessaires comme les localités plus importantes. Enfin, M. Schlaeppy, qui est aussi conseiller national comme chacun sait, aborda le délicat problème de l'aveu public réitéré par le Conseil fédéral concernant la qualification parfois douteuse de certains fonctionnaires de la PC... en soulignant que cet aveu était l'indice d'une volonté de changement au niveau des critères de recrutement, désormais... *L'Impartial* MHK

sentant tous la division du service territorial du DMF, de MM. Blaser et Gruber du service des transmissions ainsi que celle de M. Albert Taramarcaz, chef de l'Office cantonal valaisan de la protection civile et du feu, entouré de très nombreux chefs de PC locaux.

Il faut souligner que les installations qui ont été essayées hier, et ont soulevé malgré de nombreux avertissements dans la presse, sinon l'effroi du moins l'attention de toute la population sise entre Mauvoisin, le barrage des Toules et Martigny, peuvent également fonctionner comme alarme-feu.

La mise en place d'une installation d'alarme-eau n'est pas un «gadget» par ailleurs coûteux, mais bien la résultante d'une ordonnance fédérale du 19 avril 1972 et émanant du Département militaire fédéral.

Une alarme retentissante!

L'exercice effectué hier aura été des plus positifs. En effet, l'alarme, selon une rapide enquête que nous avons effectuée, a été entendue par la grande majorité de la population. Les 11 sirènes mises en place par les Forces motrices de Mauvoisin entre le barrage et Sembrancher, les 13 sirènes mises en place par les Forces du Grand-Saint-Bernard entre le barrage des Toules et les 22 sirènes communes aux deux entreprises et mises en place entre Sembrancher et Martigny ont parfaitement capté l'attention de chacun. Le signal d'alarme-eau, fonctionne, rappelons-le, de la manière suivante: l'alarme dure six minutes à raison d'un coup de sirène d'une longueur de 25 secondes avec un temps d'arrêt de 5 secondes.

Eh bien hier, vraiment tout le monde a entendu les 46 sirènes installées dans une partie du district de Martigny et dans le district de l'Entremont. Maintenant, les Forces motrices, dans un programme commun, vont entreprendre le «balisage» de la zone rapprochée sise entre Saxon et Monthey.

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais

Martigny-Entremont

46 sirènes ont donné l'alarme-eau

Les Forces motrices de Mauvoisin et les Forces motrices du Grand-Saint-Bernard ont procédé hier à un essai d'alarme-eau et à la remise des installations aux autorités militaires compétentes.

On notait pour cette importante journée dédiée à la sécurité de la population la présence de MM. L'Hardy et Vuilloud des FMM, MM. Régis Moulin et Minder des FMGB ainsi que celle du Dr Rossier, de M. Creux et du colonel Schweizer repré-

Monthey

Le feu au centre commercial de Monthey: exercice réussi

Les pompiers montheysans ont démontré leur efficacité tant par leurs connaissances que par les moyens techniques dont ils disposent. Hier matin, le PP montheysan a été alerté pour un début d'incendie, exercice dont seuls avaient connaissance M. Hans Witschi, président de la commis-

sion du feu, le cap Bussien et M. Fasola, sous-directeur.

Il était 9 h. 56, lorsque le feu s'est déclaré (une bombe fumigène) au rayon vestimentaire des enfants. Une minute plus tard, la police est alarmée par le No 18. A 9 h. 59, les équipes de pompiers internes du centre (20 personnes) sont alertés. A 10 heures, la police locale assure déjà la circulation au carrefour de la Placette. Commence alors l'évacuation des consommateurs et du personnel, opération terminée à 10 h. 05. Quatorze minutes après la première alarme, le cap Bussien, cdt des pompiers est sur place, suivi à deux minutes des premiers véhicules (fourgon et camion-pompe). A 10 h. 12, les pompiers de la ville sont en action sur le lieu du sinistre. 10 h. 19 fin de l'exercice.

Nous avons voulu en savoir davantage sur l'organisation du service du feu de Monthey, et avons rencontré M. Hans Witschi, qui a bien voulu répondre à nos questions.

C'est ainsi que nous apprenons que 25 % des pompiers de la ville sont également du PP de Ciba-Geigy. Cette entreprise dispose d'un tableau de liaison qui est un modèle du genre. Dès l'alarme transmise à la police locale, par une liaison spéciale, les portiers Ciba-Geigy reçoivent également l'alarme, qu'ils transmettent à la centrale d'alarme de Ciba-Geigy, ce processus s'accomplissant en quelques secondes. Le PP Ciba-Geigy dispose

de 97 appareils de recherche de personnes. L'alarme est alors donnée à un premier groupe de 10 pompiers de la ville travaillant à Ciba-Geigy avec ordre de se rendre auprès du cap Bussien, qui répartit ces hommes. Certains se rendent à la caserne en véhicule à moteur pour prendre possession des véhicules des pompiers de la ville. Si des renforts sont nécessaires, le cdt du feu, par radio, peut déclencher l'alarme générale et converser directement avec le poste de police municipale.

Il faut relever que Ciba-Geigy, Djeva et Giovanola, les trois grandes industries montheysannes, assurent le salaire de leurs ouvriers durant leurs interventions en cas d'incendie.

Quant à Ciba-Geigy, dans la mesure où son service du feu ne se dégarnit pas trop, l'usine prête son matériel en cas de nécessité. Relevons encore que les pompiers de Ciba-Geigy sont astreints à plusieurs heures mensuelles d'entraînement, les spécialistes gaz et des hydrocarbures plus souvent encore, ce qui en fait des pompiers semi-professionnels.

Un exercice satisfaisant

La circulation dans les rues de Monthey pour atteindre le centre commercial est très satisfaisante lors d'un sinistre, piétons et usagers de la route laissant le passage. Quant au comportement du public consommateur à l'intérieur du centre, il a été excellent

puisque l'évacuation s'est faite en moins de quatre minutes, sans aucun incident ou accident. Le personnel a réagi avec peut-être moins de dextérité que ne l'auraient désiré les responsables, mais il s'agit d'une organisation interne dont certains détails doivent encore être mis au point. Dans l'ensemble, nous a précisé M. Witschi, l'exercice a été très satisfaisant.

Pour une organisation régionale

Il nous paraît intéressant de soulever le problème d'une organisation régionale de lutte contre le feu d'autant plus que les centres industriels de Ciba-Geigy, la Raffinerie du Sud-Ouest et la gare des raffineries à Saint-Tiphon, sont des éléments de dangers permanents. Il nous apparaît que les relations entre Aigle et Monthey, voire Bex, devraient s'intensifier dans le sens d'une collaboration précise en cas de sinistre. Aigle intervient pour les communes environnantes, Monthey de même. Mais les relations de bon voisinage sont insuffisantes si une catastrophe intervenait. N'y aurait-il pas lieu que le service cantonal du feu étudie attentivement ce problème.

Qu'il nous soit permis de féliciter les responsables du service cantonal du feu, dirigés par M. Taramarcaz, d'organiser de tels exercices fort utiles dans tous les grands centres d'achat du canton.

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais

Delémont

1975: une année de planification pour la Protection civile

Lors de sa dernière séance, le législatif communal a examiné plusieurs rapports d'activité de divers services communaux. Nous en avons déjà évoqué quelques-uns. Aujourd'hui, nous donnons la substance de celui relatif à la Protection civile qui est signé par le conseiller communal A. Hofmann et par le chef local de la PC, M. Juillerat. (dém)

Ce rapport précise que l'année 1975 a été presque entièrement consacrée à la planification générale, conformément à la «Conception 1971» du Conseil fédéral.

Recensement et étude

Pour réaliser cette planification, divers travaux ont été entrepris, dont:

– un recensement des abris de fortune éventuels afin de compléter les abris de protection; la vieille ville présentant un grave danger d'incendie de surface, les nombreuses et belles caves voûtées n'ont pas pu être englobées dans ce genre d'abris;

– une étude des besoins en personnes et en locaux, compte tenu de la nouvelle conception. Les membres de l'état-major de protection civile ont été appelés à y collaborer pendant 2 à 5 jours suivant les services;

– l'édition d'une étude écrite et brochée. Elle remplace l'analyse établie en 1968.

Aujourd'hui, l'organisation théorique est chose faite et le document servant de base à la réalisation complète de la protection civile est là. C'est le moment de passer à l'affectation des spécialistes et des cadres, selon le rapport.

Le service «soutien et transport»

Il a été possible de trouver un responsable pour l'important service «soutien et transport» (responsable du ravitaillement, de l'administration, de l'aménagement des locaux de service et des postes des détachements d'intervention, etc.). C'est Mme Andrée Chapuis-Gindrat, professeur à l'Ecole

normale des maîtresses ménagères, qui a accepté cette importante mission.

L'instruction a repris en 1975 par la formation de divers spécialistes en particulier radio-téléphonistes et autres spécialistes du domaine des transmissions. Maintenant que les besoins réels sont connus, il sera possible d'aller de l'avant dans le domaine de l'instruction. De fait, les premiers cours communaux ont débuté en mars 1976.

Le poste de commandement de la nouvelle école normale n'est malheureusement pas encore terminé. Il a d'ailleurs fallu adresser une mise en demeure au bureau d'architecture chargé des travaux.

Une année de transition

En ce qui concerne le matériel, aucune nouvelle acquisition n'a été faite. Il est vrai toutefois, précise le rapport, que les services compétents ont attribué d'office à la PC du menu matériel qui

faisait encore défaut, en particulier deux chalumeaux découpeurs, deux tronçonneuses à chaîne et à disque, deux postes fixes récepteurs-radio. La Protection civile en a profité pour finir de payer les acquisitions antérieures. Somme toute, l'année 1975 a été une année de transition. Dès le début de 1976, l'instruction et la formation de spécialistes a repris à divers niveaux. A fin 1976, certains services seront effectivement opérationnels, en particulier les transmissions, le service sanitaire, le service des pionniers et de lutte contre le feu et en partie la détection AC. (comm.)

Le Démocrate

Pully

Le chef local de la protection civile prend sa retraite

Au cours d'une sympathique petite cérémonie qui s'est déroulée la semaine dernière au carnotzet communal, M. Julien-A. Perret, municipal de la police et des écoles, a pris congé de M. Charles Dénériaz, qui, depuis 1962, a fonctionné comme chef local de la protection civile et qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Après avoir formulé, au nom de la Municipalité, ses vœux pour une bonne retraite, M. J.-A. Perret a remis un cadeau à M. Dénériaz, en guise de reconnaissance pour les services rendus. Parmi les participants à cette manifestation, on relevait la présence de M. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal de la protection civile, du major André Boudry, commandant des pompiers de Pully, de Mme Andrée Wehren, président de la section des Samaritains, de M. François Tharin, commandant de la police de Pully.

M. Dénériaz, qui avait été instructeur cantonal des sapeurs-pompiers de guerre et des cadres de ce service, se retire après avoir mis au point le rapport de planification générale de Pully en matière de protection civile. Il a effectué 131 jours de service commandé (cours et rapports) et a entretenu d'excellentes relations avec les organisations locales de secours (pompiers et samaritains).

Dès le 1er juillet, M. Dénériaz a été remplacé par le sergent de police Freddy Ruchet, qui fut son bras droit depuis le début de l'année 1975, et qui a déjà suivi les cours de formation idoines.

Journal de Pully

Union vaudoise pour la protection des civils

Les directives de l'Office fédéral de la protection civile pour l'application des mesures concernant la «Conception 1971» ont permis à notre Union de procéder à une action d'information y relative. Elle a notamment adressé un appel aux 384 communes vaudoises les invitant à devenir membre collectif de notre Union, ou de désigner un membre individuel; la cotisation annuelle comprenant l'abonnement à la Revue de la protection civile.

Une documentation d'information était jointe audit appel, dont le bref historique suivant:

«Avec le présent envoi, l'U.V.P.C. se présente, ou se rappelle à titre d'orientation, à l'attention des autorités communales:

Première en Suisse, fondée le 10 juin 1930 sous le nom de «Ligue contre le péril aérochimique», elle devient en 1934, la Section vaudoise de l'Association suisse de défense aérienne passive» (DAP) créée quelques semaines auparavant.

Notre Section compte plus de huit mille membres au cours de la guerre mondiale. A la fin des hostilités, l'Association suisse et ses Sections cantonales se sont dissoutes; le Comité vaudois décide cependant d'attendre la signature d'un traité de paix et maintient avec son organe «Alerte aérienne», une information restreinte pour ses membres et des abonnés de l'ancien «Centre romand».

La situation internationale provoque dès 1950 la réorganisation de la Protection Antiaérienne par l'autorité fédérale; notre Association vaudoise, toujours en vie, participe donc à la fondation de la nouvelle Union suisse pour la protection des civils (U.S.P.C.), puis à toutes les activités et manifestations qui ont mis sur pied la législation fédérale existante.

En 1968, l'Alerte aérienne, journal romand et tessinois, cesse de paraître pour renforcer la revue nationale «Protection civile» qui, avec une meilleure présentation et en devenant mensuelle, peut répandre une information plus complète rédigée en quatre langues.

En prenant congé de ses lecteurs après trente-trois ans d'activité en Terre vaudoise, l'Alerte aérienne souhaite comme but essentiel, que l'organisation de la protection civile soit parachevée dans un avenir rapproché, tout en exprimant l'espoir que l'humanité n'ait pas à subir une guerre atomique, la pire des catastrophes.

Où en sommes nous maintenant?

M. Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral concerné, a chiffré récemment quelques résultats importants obtenus à ce jour:

«4,5 millions de places existent dans les abris,

1000 postes de commandements sont construits, ainsi que 825 hôpitaux et postes sanitaires de secours, au total 65 000 lits».

Résultats importants que la «Conception 1971» pourra encore compléter. Qu'en est-il de la situation internationale et de la menace lancinante d'un conflit?

Il nous faut malheureusement admettre qu'il peut toujours surgir subitement et même après un calme trompeur. Une conclusion s'impose en songeant au passé: Jadis, des villes se sont entourées de hautes murailles au prix d'efforts et de sacrifices considérables. Une défense nationale qui doit comprendre la protection de la population n'en demande pas moins de nos jours, alors que les armes de guerre sont plus effroyables que jamais et que seulement ce qui aura été prévu, équipé et exercé d'avance sera notre sauvegarde.

Armée, protection civile, économie de guerre et volonté inébranlable dans la défense sont quatre anneaux d'une même chaîne qui résiste ou se rompt avec le plus faible d'entre eux. Les autorités fédérales en sont conscientes en proposant la conception 1971 de la protection civile: Basée sur l'efficacité incontestable des abris, elle veut éviter paniques et hécatombes, permettre à l'arrière d'organiser les secours et, en protégeant les familles, maintenir à l'armée son moral élevé.»

Convocation

L'assemblée générale de l'Union vaudoise pour la protection des civils aura lieu

mercredi 27 octobre 1976 à Lausanne,

à 17 h 30

Caserne des pompiers, rue de la Vigie, Salle des conférences.

Ordre du jour:

1. Situation – tour d'horizon, rapport du président
2. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes
3. Programme d'activité
4. Nomination des membres du comité
5. Divers – propositions individuelles
6. Réalisation des centres d'instruction du canton

Exposé de M. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal PC

7. Discussion

Nous remercions d'ores et déjà les personnes qui voudront bien participer à notre assemblée et, ainsi, contribuer à œuvrer pour la cause.

Roger Parisod Marcelin Cordone